



à l'extérieur

à l'extérieur

Éviter les chutes par escalade :
clôturer le jardin, dégager
les terrasses et balcons de tous
objets ou meubles.



Le jardin

Le jardin

- ▶ **Protéger** l'accès au domicile par une clôture de 1 m 50.
- ▶ **Utiliser** des grillages croisés de 5 cm de large maximum.
- ▶ **Maintenir** le portail fermé par une fermeture sécurisée, non accessible aux enfants.
- ▶ **Empêcher** l'accès aux points d'eau par une clôture de 1 m 50.
- ▶ **Mettre** tous les systèmes de sécurité autour de la piscine (barrière, couverture, alarme).
- ▶ **Proscrire** les barbecues en présence des enfants.
- ▶ **Tenir** les enfants éloignés des plantes toxiques ou épineuses.



Le garage

Le garage

- ▶ **Entreposer** les outils de jardinage hors de portée des enfants.
- ▶ **Ranger** toute échelle après utilisation.
- ▶ **Tenir** toute tondeuse embrayée.
- ▶ **Empêcher** l'accès aux ateliers et garages en les verrouillant.

En cas d'urgence

En cas d'urgence

Contacter :

- **Pompiers** : 18
- **SAMU** : 15 ou
05 90 89 11 02
- **Médecin généraliste**
05 90 89 11 01
- **PMI** : 05 90 60 92 44
- 05 90 26 92 98
- 05 90 21 58 74

Au téléphone, garder
votre sang-froid et ne
raccrocher qu'après
avoir donné toutes
les informations
demandées.

Pour plus d'informations

D.E.F.J.

(direction de l'enfance, de la famille et de la jeunesse)

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE service des agrements familiaux et maternels

rue Ferdinand Forest Jarry • 97122 Baie-Mahault

téléphone : 05 90 60 92 44

télécopie : 05 90 60 92 41



LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DOMESTIQUES AU DOMICILE DES ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTS FAMILIAUX ET DANS UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS

La prévention des accidents domestiques à la maison au quotidien :

- la chambre
- la salle de bains
- la cuisine
- l'escalier
- le jardin
- le garage



Dans la maison, les risques sont partout. L'intérieur de la maison représente le lieu principal d'accident pour les enfants de moins de 6 ans.

Seules la pédagogie et la vigilance peuvent limiter la survenue d'accidents domestiques.

À l'intérieur et à l'extérieur, repérons les dangers pour sécuriser l'accueil des enfants.

Le séjour



- ▶ **Maintenir** fermés les portails, portes ou barrières durant l'accueil.
- ▶ **Équiper** les portes d'un système anti-pince doigts.
- ▶ **Proscrire** les animaux dans les espaces où évoluent les enfants.
- ▶ **Protéger** les coins des meubles et notamment les angles des tables basses.
- ▶ **Privilégier** les prises électriques à double éclipses ou les munir de cache-prises si elles ne sont pas aux normes.
- ▶ **Proscrire** les prises multiples et les rallonges électriques dénudées ou non conformes.
- ▶ **Éviter** l'usage de chaises hautes, sinon toujours utiliser une ceinture avec sangle entre les jambes.

▶ **Utiliser** de manière générale du mobilier, du matériel, jeux et jouets aux normes NF.

- ▶ **Respecter** la hauteur de pose des fenêtres (1 m 10 au-dessus du sol) et proscrire les meubles ou autres socles sous les fenêtres : risques d'escalade.
- ▶ **Protéger** l'accès aux balcons et aux terrasses par des barreaux verticaux à écartement inférieur ou égal à 9 cm d'une hauteur minimale de 1 m 50.
- ▶ **Débrancher** le fer à repasser, proscrire le repassage en présence des enfants.
- ▶ **Mettre** hors de portée des enfants, cordons, rideaux, allumettes, briquets... les jouets pouvant être portés à la bouche.
- ▶ **Enlever** les plantes toxiques de la maison.
- ▶ **Ranger** les bouteilles d'alcool, cacahuètes, pistaches et autres dans un bar fermé à clef.

La cuisine



- ▶ **Interdire** l'accès de la cuisine par tous les moyens appropriés, si pas de porte, poser une barrière de 1 m 30 ou 1 m 20.
- ▶ **Poser** les casseroles manche tournée vers le mur.
- ▶ **Vérifier** la température du lait contenu dans le biberon et de tout autre aliment à la sortie du micro-onde.
- ▶ **Préférer** les fours à porte isotherme ou équipés d'une plaque de protection.
- ▶ **Ranger** les produits d'hygiène et ménagers hors de portée des enfants dans un placard fermé à clef.
- ▶ **Proscrire** le transvasement des produits ménagers dans des bouteilles de boisson.
- ▶ **Débrancher** les appareils électroménagers après usage et les ranger

L'escalier



- ▶ **Installer** une barrière de 1 m 30 en bas et en haut de l'escalier.

- ▶ **Mettre** une rampe.
- ▶ **Ne rien laisser** traîner dans l'escalier.

La chambre



- ▶ **Maintenir** une température acceptable, dans l'idéal 24° C.
- ▶ **Proscrire** les lits en hauteur qui ne conviennent pas aux enfants de moins de 6 ans (*décret du 15 août 1995*).
- ▶ **Utiliser** des lits aux normes CE à barreaux serrés inférieurs à 65 cm, avec des matelas fermes.
- ▶ **Éviter** les lits parapluie en dehors d'une utilisation ponctuelle.
- ▶ **Proscrire** oreillers et couvertes, sangles de maintien.
- ▶ **Préférer** les « gigoteuses ».
- ▶ **Respecter** les règles de couchage permettant la prévention de la mort subite du nourrisson (bébé sur le dos).

La salle de bains



- ▶ **Régler** le chauffe-eau à 40° C et installer des mitigateurs thermostatés.
- ▶ **Utiliser** un thermomètre de bain pour vérifier la température de l'eau (37° C).
- ▶ **Rester** auprès de l'enfant pendant toute la durée du bain.
- ▶ **Poser** un tapis antidérapant devant la table de change ou la baignoire.
- ▶ **Utiliser** une table de change stable ergonomique et rester présente.
- ▶ **Ranger** produits d'hygiène, ménagers et cosmétiques hors de portée des enfants dans une armoire fermée à clef.
- ▶ **Ranger** les médicaments dans un placard en hauteur fermant à clef.